

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	5
01 ALLOCATION D'ETUDES.....	6
1 Pour qui ?.....	6
1.1 Conditions pédagogiques.....	6
Élèves du secondaire.....	6
Étudiants du supérieur.....	7
1.2 Conditions de nationalité.....	7
Élèves et étudiants étrangers assimilés aux Belges.....	8
Élèves et étudiants belges poursuivant leurs études à l'étranger.....	8
Élèves et étudiants étrangers réalisant leurs études en Belgique.....	9
Cumul avec une bourse d'étude octroyée par un pays étranger ?.....	9
1.3 Conditions financières.....	9
Revenus de référence.....	9
Revenus maxima.....	12
1.4 Suppression du critère de finançabilité.....	14
Remplacement par la condition d'attestation définitive.....	14
Gel du remboursement de l'allocation d'études.....	14
2 Montant de l'allocation d'études.....	15
2.1 Élèves du secondaire.....	15
2.2 Étudiants du supérieur.....	15
3 Démarches.....	16
3.1 Qui ?.....	16
3.2 Comment ?	16
Formulaire	16
Accusé de réception.....	17
3.3 Annexes à joindre au formulaire de demande.....	17
Élèves du secondaire.....	17
Élèves du supérieur.....	17
3.4 Quand ?.....	18
Au plus tôt.....	18
Au plus tard.....	18
Cas particuliers.....	18
4 Décision.....	19
5 Paiement.....	19
5.1 Qui ?.....	19
5.2 Quand ?.....	19
6 Frais couverts par l'allocation d'études.....	20
6.1 Frais couverts.....	20
6.2 Remboursement des frais d'inscription déjà versés.....	20
6.3 Pas de saisie.....	21
7 Remboursement éventuel de l'allocation.....	21
7.1 Remboursement intégral.....	21
7.2 Remboursement partiel.....	21
7.3 Décision.....	22
7.4 Dispositions transitoires.....	22
02 ALLOCATION FORFAITAIRE.....	23
1 Quand peut-on obtenir une allocation forfaitaire ?.....	23
1.1 Principe.....	23
1.2 Situations particulières donnant lieu à un forfait.....	24
Placement en institution ou famille d'accueil.....	24
Absence de calcul d'imposition.....	24
1.3 Condition de revenus.....	24
2 Montants de l'allocation forfaitaire.....	25
2.1 Élèves du secondaire.....	25
2.2 Étudiants du supérieur.....	25
2.3 Si aide du CPAS.....	25
3 Paiement de l'allocation forfaitaire.....	25
03 EN CAS DE DESACCORD.....	26
1 Réclamation auprès du Bureau régional des Allocations d'études.....	26
2 Recours auprès du Conseil d'appel des allocations d'études.....	26

3	Recours auprès du Conseil d'État	27
4	Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles	27
04	D'AUTRES AIDES FINANCIERES	28
	SOURCES JURIDIQUES.....	29
	CLAUDE DE NON-RESPONSABILITE	30